

## APPEL DE DOSSIERS : PROJET DE MURALE

Le comité d'art public et la Galerie d'art Stewart Hall de Pointe-Claire vous invitent à poser votre candidature pour un projet de murale permanente qui sera réalisé sur les murs de béton de la station de pompage, structure de forme pyramidale située à l'entrée du village historique de Pointe-Claire, au 246, chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore, H9S 4K8.

L'artiste, le collectif ou l'organisme artistique sélectionné devra concevoir une murale qui s'articule autour de la thématique de l'eau, thème intimement – mais non exclusivement - lié à la fonction du bâtiment.

### CONTEXTE DU PROJET ET THÉMATIQUE

L'objectif de ce projet est de créer une murale qui marquera l'entrée est du village historique de Pointe-Claire et embellira cette structure de béton pyramidale, dont la fonction (station de pompage) est inconnue de plusieurs citoyens et des passants en général.

Par la réalisation d'une murale, la Ville souhaite également une intégration plus harmonieuse de cette structure dans son environnement immédiat, soit un parc bordé d'une piste cyclable longeant le lac Saint-Louis.

**Quelques faits historiques :** le lac Saint-Louis a joué un rôle prépondérant sur le plan du développement du village de Pointe-Claire à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, puis comme lieu de villégiature et de loisirs nautiques. L'eau a par ailleurs toujours représenté un enjeu de taille sur le plan de la santé publique. C'est en 1918 que le ministère de la Santé publique du Québec ordonne aux municipalités de construire et de mettre en place des usines de filtration pour garantir la pureté de l'eau potable. L'année suivante, c'est chose faite à la Ville de Pointe-Claire qui ouvre sa première usine de filtration sur le chemin du Bord-du-Lac – Lakeshore, juste en face de l'actuelle station de pompage (achevée en 1969) et de l'emplacement de l'ancienne caserne de pompiers.

Dès le début des années 1950, Pointe-Claire se positionne comme un leader en matière d'innovation et de traitement de l'eau, et ce, dans le but d'offrir une eau de très grande qualité à l'ensemble de ses citoyennes et de ses citoyens. La grande tour d'eau municipale est inaugurée en 1955 et, dès 1956, un chantier débute pour la construction d'une nouvelle usine de filtration afin de desservir la population grandissante.

### ADMISSIBILITÉ

Ce concours est ouvert à tous les artistes professionnels (Loi sur le statut de l'artiste, L.C. 1992, ch. 33), les collectifs d'artistes professionnels ou les organismes reconnus d'expérience en art mural existant

depuis plus de deux (2) ans et résidant (ou ayant leur atelier ou studio) dans la région métropolitaine de Montréal et des environs.

### EXIGENCES DE CONCEPTION

- Dans l'objectif de dynamiser le lieu, la murale devrait idéalement investir les quatre (4) faces du bâtiment, et minimalement trois (3) des quatre (4) faces du bâtiment. Noter que la porte sur la face ouest ne peut être investie par l'œuvre.
- Le projet de murale doit répondre à la thématique de l'eau dans une interprétation large.
- Le projet doit contribuer à l'amélioration de l'identité visuelle de l'entrée du village de Pointe-Claire et, plus largement, à la vie de quartier.
- Le projet de murale ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucun produit ni compagnie.
- Le projet de murale ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle, de marques de commerce, de marques de produit, d'images d'activités illégales.
- L'œuvre ne doit refléter aucune opinion particulière (politique, religieuse, etc.). Aucune œuvre au sujet à caractère offensant (violent, sexiste, raciste) ne sera acceptée.
- L'œuvre doit être composée d'éléments entièrement originaux. Aucune reproduction, en tout ou en partie, ne sera acceptée.
- L'œuvre ne peut impliquer d'objets attachés au mur. Elle doit être sécuritaire, durable et facile d'entretien.

### BUDGET DE RÉALISATION :

Le candidat retenu disposera d'un **budget maximal de 25 000\$ + taxes** (incluant les honoraires professionnels, l'équipement, les matériaux, etc.).

**Date limite pour la réception des dossiers : 8 mars 2020 à 23h59**

### INFORMATIONS RELATIVES À LA CANDIDATURE

Pour être considéré comme complet, le dossier de candidature doit inclure toutes les informations suivantes :

- Esquisse(s) préliminaire(s);
- Démarche artistique et brèves explications sur le concept proposé (maximum 250 mots);
- Stratégie d'élaboration et de mise en œuvre de la murale, incluant un échéancier de réalisation;
- Budget détaillé (incluant le coût du matériel, de l'équipement, de la main-d'œuvre, etc.);
- Dossier de l'artiste, des artistes ou de l'organisme incluant C.V., démarche, revue de presse et un maximum de huit (8) images de projets antérieurs (incluant date, titre, technique, lieu et coût de réalisation pour chacun des projets);
- Deux références professionnelles, avec coordonnées.

Les artistes, collectifs ou organismes peuvent proposer plus d'un concept, chacun devant être accompagné d'une démarche spécifique.

Les dossiers (en format DOC, PDF ou JPEG) doivent être transmis par courriel à [jacinthe.blanchard-pilon@pointe-claire.ca](mailto:jacinthe.blanchard-pilon@pointe-claire.ca).

Notez qu'il pourrait être possible de visiter la station de pompage sous réserve de la disponibilité des équipes et des équipements. Les candidates et candidats intéressés sont priés de prendre rendez-vous par courriel ou par téléphone auprès de Jacinthe Blanchard-Pilon au 514-630-1220, poste 1779.

\* Aucun document vidéo ou hyperlien ne seront acceptés.

\* Les dossiers ne seront pas retournés aux artistes.

## PROCESSUS DE SÉLECTION ET CRITÈRES

**Le processus de sélection se fera en deux étapes :**

- 1- Examen de tous les dossiers reçus par le comité de sélection. À cette étape, le comité retiendra un maximum de quatre (4) projets finalistes. Les projets finalistes seront ensuite soumis à un comité technique qui pourra soumettre des questions aux candidats.
- 2- Les finalistes seront invités à présenter leur projet (avec plans à l'échelle), à expliquer le concept en détail aux membres du comité et à répondre aux questions préalablement soumises par le comité technique.
  - \* Un montant forfaitaire de 500 \$ par projet sera remis aux finalistes pour la réalisation de cette étape.

Les soumissions doivent démontrer la capacité des candidats à respecter le mandat du projet et les exigences de conception. Elles seront évaluées en tenant compte de la qualité des projets artistiques antérieurs, du mérite artistique du concept proposé, de l'expérience, de la créativité, des compétences pour l'exécution du projet, et de la présentation d'un budget et d'un échéancier réalistes. Les références seront consultées. La capacité à interagir avec la communauté est aussi considérée comme un atout.

Le comité de sélection est constitué d'experts indépendants, d'un employé du Service d'urbanisme, et des membres du comité d'art public de Pointe-Claire.

La candidate ou le candidat retenu signera un contrat avec la Ville de Pointe-Claire. La murale sera propriété de la Ville de Pointe-Claire.

### CALENDRIER PRÉVISIONNEL

<b>8 mars 2020</b>	<b>Date limite de réception des dossiers</b>
<b>Mi-mars 2020</b>	<b>1<sup>re</sup> étape</b> : présélection des projets finalistes par le comité de sélection
23-24 mars 2020	Envoi des réponses et annonce des finalistes
<b>22 avril 2020</b>	<b>2<sup>e</sup> étape</b> : présentation des finalistes devant le comité de sélection
Mai-juin 2020	Approbation du projet par les instances municipales
<b>3 juin 2020</b>	<b>Annonce du projet retenu et signature du contrat</b>
Été 2020	Production de la murale entre les mois de juillet et de septembre (la météo sera prise en considération)
Septembre 2020	Inauguration officielle de la murale

### DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

Fichier PDF contenant des images du lieu, une carte du site, ainsi que les dimensions du bâtiment. Une visite extérieure du site est recommandée.

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute question relative à cet appel de dossiers, contacter Jacinthe Blanchard-Pilon, chargée de projets – Événements spéciaux culturels et artistiques au 514-630-1220, poste 1779, ou par courriel : [jacinthe.blanchard-pilon@pointe-claire.ca](mailto:jacinthe.blanchard-pilon@pointe-claire.ca).